



Marché public à procédure adaptée n°2019-04 – Voyages scolaires passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

Pouvoir Adjudicateur : Mme BUCHOT-CAIGNAERT, Principale du collège  
Contact : M. BARDAUD, Adjoint gestionnaire

### **Article 1- Présentation du marché**

#### **Article 1.1 – Détail de la demande**

Le présent marché concerne l'organisation des deux voyages scolaires suivants :

- Voyage en Angleterre : du 07/06 au 12/06/2020
- Voyage à Madrid : du 23/05 au 29/05/2020

#### **Article 1.2 – Procédure**

Ce marché est à procédure adaptée, passé en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Il est divisé en 2 lots faisant l'objet d'une attribution distincte selon les articles L2113-10 et suivants du même code :

- Lot 1 : Voyage en Angleterre
- Lot 2 : Voyage à Madrid

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots sans limitation.

Dans le cadre de la simplification des marchés publics, **nous ne demandons pas la signature des offres déposées par les candidats**. Le candidat doit simplement saisir son offre dans le PDF remplissable « acte d'engagement », et cocher la case indiquant son engagement sur la base de l'offre déposée (voir acte d'engagement, article 4).

**Seul le candidat dont la ou les offre(s) est (sont) retenue(s) devra signer l'acte d'engagement à la demande du pouvoir adjudicateur en fin de procédure.**

#### **Article 1.3 – Détail de la demande**

##### **Article 1.3.1 - Lot 1 : Voyage en Angleterre**

###### *Article 1.3.1.1 – Date, programme et hébergement*

Le voyage doit être organisé pour la période **du 07/06 au 12/06/2020 (à plus ou moins 2 jours)**, pour environ **63 élèves et 6 accompagnateurs**.

Le **programme demandé** est détaillé en **annexes 1 et 2** à ce marché. Vous pourrez proposer des alternatives minimales en cas d'impossibilité d'assurer certaines prestations.

L'hébergement se fera en **famille d'accueil**, à Stratford-upon-Avon (option 1 : annexe 1) ou Gloucester (option 2 : annexe 2), ou autre ville proche de chacune.

#### *Article 1.3.1.2 – Transport*

Le transport sera assuré en autocar grand tourisme (69 places). Il devra disposer des équipements de sécurité réglementaires en vigueur au moment du voyage.

L'autocar sera mis à disposition sur place pendant toute la durée du séjour. Le calcul des temps de repos doit être pris en considération afin de rendre les diverses visites possibles.

#### *Article 1.3.1.3 – Assurances et tarifs*

Votre offre inclura obligatoirement une **assurance annulation individuelle**, ainsi qu'une **assurance annulation groupe**, dont vous joindrez les conditions de mise en œuvre.

Vous inscrirez le tarif global de la prestation, ainsi que le coût par participant (tarif identique pour les élèves et les professeurs accompagnateurs), et le coût détaillé des activités et repas.

---

### **Article 1.3.2 - Lot 2 : Voyage à Madrid**

#### *Article 1.3.2.1 – Date, programme et hébergement*

Le voyage doit être organisé pour la période **du 23/05 au 29/05/2020**, pour **54 élèves et 5 accompagnateurs**.

Le **programme demandé** est détaillé en **annexe 3** à ce marché.

Vous devez proposer certaines options : petits déjeuner de départ et d'arrivée, visites du jour 5, choix du restaurant du jour 6.

L'hébergement se fera en **famille d'accueil**, en centre ville de Madrid. Les professeurs accompagnateurs seront logés de préférence dans la même famille.

#### *Article 1.3.2.2 – Transport*

Le transport sera assuré en autocar grand tourisme. Il devra disposer des équipements de sécurité réglementaires en vigueur au moment du voyage.

L'autocar sera mis à disposition sur place pendant toute la durée du séjour. Le calcul des temps de repos doit être pris en considération afin de rendre les diverses visites possibles.

#### *Article 1.3.2.3 – Assurances et tarifs*

Votre offre inclura obligatoirement une **assurance annulation individuelle**, dont vous joindrez les conditions de mise en œuvre.

Vous inscrirez le tarif global de la prestation, ainsi que le coût par participant (tarif identique pour les élèves et les professeurs accompagnateurs), et le coût détaillé des différents éléments demandés.

---

### **Article 1.4 – Documents régissant le marché**

- Le présent règlement de consultation et cahier des clauses particulières
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales « Fournitures et services », approuvé par arrêté du 19 janvier 2009.
- L'acte d'engagement
- Les programmes des voyages en annexe (des alternatives et modifications minimales peuvent être acceptées)

## Article 2- Attribution du marché

### Article 2.1 – Réception des offres

Les offres seront reçues jusqu'au **22/10/2019 15h00**, **de préférence par courrier électronique** à l'adresse suivante : [int.0140070a@ac-caen.fr](mailto:int.0140070a@ac-caen.fr) , via le profil acheteur à l'adresse <https://mapa.aji-france.com>

Ou par voie postale avec avis de réception ou déposées contre remise d'un récépissé, à l'adresse suivante :

**Collège Boris Vian**  
**5 rue Louis Blériot– BP 9**  
**14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE**

*(Veuillez indiquer sur les enveloppes « **MARCHE de VOYAGES SCOLAIRES 2019-04** »)*

### Article 2.2 – Documents composant l'offre

- L'acte d'engagement signé du candidat, comportant son offre tarifaire;
- Les conditions de mise en œuvre de l'assurance annulation individuelle ;
- Le présent Règlement de consultation ;
- Une déclaration sur l'honneur datée, signée, justifiant que le candidat :
  - A satisfait à ses obligations fiscales et sociales
  - Ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
  - N'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation pour infraction au code du travail ;
- Relevé d'identité bancaire complet (avec IBAN et BIC) : **à faire figurer sur la facture.**

### Article 2.3 – Classement des offres

Le marché sera attribué au fournisseur ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée sur la base des critères suivants :

1. La qualité des services proposés : 55 %
2. Le prix : 45 %

## Article 3 – Mode de règlement

Le mode de règlement retenu est le virement bancaire par mandat administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la réception de la facture (articles L2191-1 et suivants du code de la commande publique).

**Attention** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est obligatoire pour de nombreuses entreprises de déposer leur facture en ligne sur le portail Chorus Pro. Si vous n'êtes pas dans le champ de l'obligation, vous pouvez tout de même utiliser ce service gratuit (voir la plaquette d'information jointe à ce marché).

## Article 4 – Résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier le marché selon les dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, notamment:

- En cas de non-respect des clauses du présent règlement
- En cas de non-respect de l'engagement tarifaire